

2 VLAN BRUXELLES EDITION 4

Vlan Vos communes

KOEKELBERG

Accompagner pour aider à sortir de la détresse sociale

L'association «Accompagner» a vu le jour en 2001. Fondée par un religieux et des laïques, elle s'est donnée pour mission d'accompagner sur le terrain toute personne dans diverses démarches administratives ou dans la quête d'un logement, d'un moyen de subsistance, de soins de santé...



Accompagner propose une écoute et un accompagnement aux personnes en détresse

Une personne vivant une situation difficile est souvent confrontée à un nombre impressionnant de démarches à accomplir qui peuvent lui paraître insurmontables.

Accompagner se propose de les écouter, les guider et les accompagner pour réintégrer la société, retrouver leurs droits tout en promouvant l'autonomie d'action de ces personnes.

A pied ou en transport en commun

L'association Accompagner compte une vingtaine de bénévoles, généralement des pensionnés ou des pré-pensionnés. «Nous accompagnons sur le terrain, à pied et en transports en commun, les personnes à l'endroit où l'on pense trouver une solution à leurs problèmes», explique le père Guy Leroy, administrateur-délégué de l'association. «En 2005, on est principalement intervenu pour aider dans la quête d'un logement (110 interventions). L'année dernière, il s'agissait surtout d'accompagner dans la quête de moyen de subsistance».

Les personnes qui font appel à l'association peuvent avoir des problèmes de déplacement, de langue, mais aussi être timorée, dépressive... «Beaucoup de personnes en difficulté ignorent

qu'elles ont droit à un abonnement annuel de la Stib offert par le Cpas», souligne le père Leroy. «Il faut aussi savoir que les sans-abri et sans-papiers ont droit à une aide médicale urgente».

Femmes isolées avec enfant

La femme isolée avec enfant(s) est un cas fréquemment rencontré par l'association. «Il s'agit d'un public fragilisé qui doit retrouver une adresse, un moyen de subsistance, un emploi».

Les services offerts par l'association sont gratuits. Il est simplement demandé de prendre rendez-vous afin de pouvoir écouter la personne, analyser sa situation et établir un planning

des démarches qui seront entreprises en compagnie d'un bénévole.

Julien SEMNINCKX

QUAND?

Du lundi au vendredi
matin de 9 à 12h
et de 14 à 16h.

OÙ?

Accompagner,
40 rue Félix Vande Sande.

COMBIEN?

Gratuit.

INFOS?

T. 02/411.87.54 ou
www.accompagner.be



Le père Guy Leroy entouré (de g. à dr.) de Roger Vandenbrul (membre), Sophie Patkos (coordinatrice sociale) et Leonardo Gallozzi (bénévole accompagnant)